



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Orne

Alençon, le 28/04/2021

Affaire suivie par :

**Franck Jalabert**

IEN en charge de la mission EPS

Tél. 02 33 32 53 07

Mél. dsden61-ienash@ac-caen.fr

**Françoise Moncada**  
Directrice académique

à

DSDEN 61  
Place du Général Jean Bonet  
CS 40020  
61000 Alençon

Mmes et MM. les enseignants des écoles  
publiques

s/c de Mmes et MM. les directeurs

s/c de Mmes et MM les IEN

**Objet :** Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège du 17 au 21 mai 2021

La Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège est organisée par le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, **du 17 au 21 mai 2021**, en partenariat avec le ministère de la transition écologique et le ministère de l'intérieur. La Semaine nationale de la marche et du vélo peut s'articuler avec l'opération « Mai à vélo » soutenue notamment par le ministère de la transition écologique.

Au cours de cet événement, les écoles et collèges pourront programmer des actions pour sensibiliser les élèves aux modes actifs de déplacement, notamment la marche et le vélo, afin de promouvoir les mobilités citoyennes.

L'école ou le collège, à l'échelle d'une ou plusieurs classes, définit localement, sur le temps scolaire, un déplacement à pied ou à vélo ou toute action de sensibilisation, en adéquation avec l'âge des élèves concernés et en exploitant les possibilités offertes par l'environnement proche.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'éducation à la santé, à la citoyenneté, au développement durable et à la sécurité en favorisant des projets interdisciplinaires et interdegrés. Elles concourent à la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Dans le cadre de l'éducation à la sécurité routière, les écoles délivrent aux élèves de cycle 3 l'attestation de première éducation à la route (APER). La validation des compétences de l'APER, spécifiquement celles de l'enfant rouleur, contribue à la validation du bloc 2 du Savoir rouler à vélo (SRAV). Les actions mises en œuvre durant la Semaine nationale de la marche et du vélo pourront être l'occasion de valider tout ou partie des trois blocs du SRAV.



Les informations concernant cet événement sont accessibles sur le portail éducol « éducation-sécurité-routière » dans la rubrique « Semaine nationale de la marche et du vélo ». Sur ce portail, les enseignants peuvent inscrire leurs classes, s'informer sur les modalités de participation, d'organisation et les aspects réglementaires.

En raison du contexte sanitaire et afin de garantir la protection des élèves et des personnels, les enseignants sont invités à consulter régulièrement le protocole sanitaire renforcé qui s'applique dans les écoles et les collèges sur le site [éducation.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr).

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information et à contribuer à la réussite de l'édition 2021 de la Semaine nationale de la marche et du vélo. Les conseillers pédagogiques sont à votre disposition pour vous accompagner dans cette action.

Je vous remercie de votre engagement.

Françoise Moncada